

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS826

AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet, M. Balanant, Mme Gervais, Mme Lingemann, Mme Maud Petit, M. Croizier
et Mme Mette

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
